



**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**MINISTERE DE LA SANTE  
SECRETARIAT GENERAL**



**DEMARCHE QUALITE INTEGREE(DQI)**

**GRILLE D'EVALUATION DE LA QUALITE DES SERVICES OFFERTS  
AU NIVEAU CENTRAL**

**SERVICE :**

**CODE :**

**PERIODE :**

**Tableau 1 : Acronymes et abréviations**

	Mot	
<b>B</b>	<b>BCZS</b>	Bureau Central de la Zone de Santé
<b>C</b>	<b>CA</b>	Conseil d'administration
	<b>CCC</b>	Communication pour le changement de comportement
	<b>CODESA</b>	Comité de développement de l'aire de santé
	<b>COGE</b>	Comité de gestion/ZS
	<b>CPN</b>	Consultation Périnatale
	<b>CPON</b>	Consultation postnatale
	<b>CPS</b>	Consultation Préscolaire
	<b>CS</b>	Centre de santé
<b>D</b>	<b>DHIS2</b>	District Health Information Software 2
	<b>DQI</b>	Démarche qualité Intégrée
	<b>DPS</b>	Division provinciale de la santé
<b>E</b>	<b>ECZ</b>	Équipe cadre de la zone
	<b>ECP</b>	Équipe cadre provinciale
	<b>EEAQ</b>	Équipe d'Évaluation et d'Amélioration de la Qualité
<b>F</b>	<b>FOSA</b>	Formations sanitaires
<b>H</b>	<b>HGR</b>	Hôpital général de référence
<b>I</b>	<b>IEC</b>	Informations, éducation et communication
	<b>IPS</b>	Inspection provinciale de la santé
	<b>IST</b>	Infections sexuellement transmissible
<b>M</b>	<b>MAPEPI</b>	Maladies à potentiel épidémique
<b>P</b>	<b>PAO</b>	Plan d'action Opérationnelle
	<b>PCA</b>	Paquet complémentaire d'activités
	<b>PEC</b>	Prise en charge

	<b>PF</b>	Planning familial
	<b>PMA</b>	Paquet minimum d'activités
	<b>PTF</b>	Partenaires techniques et financières
	<b>PV</b>	Procès-verbal
	<b>PVVS</b>	Personne vivant avec le virus du Sida
<b>R</b>	<b>RECO</b>	Relais communautaire
	<b>ROI</b>	Règlement d'ordre intérieur
	<b>RUMER</b>	Registre d'utilisation des médicaments et Recettes
<b>S</b>	<b>SIMRR</b>	Surveillance intégrée des maladies et riposte
	<b>SMNE</b>	Santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
	<b>SMNI J</b>	Santé maternelle néonatale infantile et des jeunes
	<b>SRMNEA</b>	Santé Reproductive de la Mère, du nouveau-né, de l'Enfant et de l'adolescent(CS)
	<b>SNIS</b>	Système national d'information sanitaire
	<b>SONUB</b>	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de base
	<b>SONUC</b>	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complet (HGR)
<b>Z</b>	<b>ZS</b>	Zone de santé

**Tableau 2 : Définition des concepts**

No	CONCEPT	DEFINITION
1	<b>Carte sanitaire</b>	La carte sanitaire est une représentation, sous forme de cartographie ou de tableau, des structures sanitaires offrant les soins de santé (en précisant les types des soins offerts au niveau de chacune de ces structures sanitaires). Elle constitue un outil de planification en vue de la rationalisation de l'offre de soins et d'assurer la couverture de la population par les soins de santé de base. Elle permet de faire un inventaire de l'offre de soins.
2	<b>Conditions</b>	Ce sont les attentes
3	<b>Critère général</b>	Stratégie pour soutenir le pilier
4	<b>Critère spécifique</b>	Les différentes actions découlant de la stratégie pour soutenir le pilier
5	<b>Déchets</b>	Les déchets sanitaires font partie des déchets biomédicaux et sont constitués des déchets liquides et/ou solides, à risque infectieux, provenant de produits de diagnostic, de traitement, de prévention ou de recherche en matière de santé
6	<b>Formation continue</b>	Ensemble d'activités d'apprentissage que la structure organise périodiquement pour améliorer la performance des agents (distribution des thèmes, supervision, visite de salle, staff etc.)
7	<b>Le Programme Élargi de Vaccination (PEV)</b>	Le PEV est l'un des programmes spécialisés du Ministère de la Santé avec pour but principal de protéger les enfants par immunisation contre certaines maladies meurtrières de l'enfance, les quelles maladies sont évitables par les vaccinations.
8	<b>Normes</b>	Une norme est un document de référence approuvé par un institut de normalisation reconnu. Elle définit des caractéristiques et des règles volontaires applicables aux activités. Elle est le consensus entre l'ensemble des parties prenantes d'un marché ou d'un secteur d'activité.
9	<b>Plan d'Action Opérationnel</b>	Un plan d'action élaboré au début de l'année auquel on ajoute d'autres activités d'amélioration ou de développement de la structure pendant l'année en cours (PAO PA)
10	<b>Plan d'amélioration</b>	Micro planification, y compris les ressources à mobiliser, que l'on élabore après une évaluation et à la lumière du potentiel d'action identifié, avec pour but d'améliorer les performances.
11	<b>Plan de maintenance préventive</b>	Un document qui prévoit l'entretien périodique des infrastructures et des équipements en fonction des instructions données par le fabricant avec des indications précises des tâches et des dates.
12	<b>Pilier</b>	Le système de santé a 6 piliers qui le soutiennent (Infrastructures et équipement, MEG, Développement des RHS, Gouvernance et leadership, Prestations et Information sanitaire)

13	<b>Prise en charge intégrée de la Maladie de l'Enfant (PCIME)</b>	Un programme de l'OMS en directions de tous les pays membres afin d'assurer la prise en charge correcte de toutes les pathologies de l'enfant au cours d'un épisode y compris la prévention.
14	<b>Protocoles de prise en charge</b>	Les documents qui définissent le diagnostic, la conduite à tenir devant un problème de santé. (Diagnostic, prescription des médicaments, conseils et la promotion).
	<b>Qualité</b>	C'est la conformité aux règles et aux normes prédéfinies
15	<b>Qualité de soins</b>	L'exécution correcte (conformes aux normes) d'interventions que l'on sait sûres et qui sont abordables pour la société en question et qui ont aussi le pouvoir d'avoir un impact sur la mortalité, la morbidité, l'invalidité et en fonction des besoins du client (OMS).
16	<b>Référence / Contre référence</b>	Les références et contre références sont un système permettant une prise en charge médicale continue des patients d'un niveau de soins inférieur à un autre supérieur et vice versa.
17	<b>Standard</b>	C'est la norme
18	<b>Supervision Intégrée</b>	Activité qui consiste, avec un survol global des tâches déléguées par un supérieur hiérarchique au subalterne, à identifier ses déficiences pour guider, corriger, soutenir et aider l'individu ou l'équipe à mieux exécuter les tâches selon les instructions afin d'offrir des prestations de qualité pour la satisfaction des clients et le développement professionnel propre du prestataire. NB : La supervision n'est ni un contrôle ou un audit.
19	<b>Usagers</b>	Une personne qui utilise un service de santé ou en d'autres termes, une personne qui présente un ou plusieurs problèmes de santé pour lesquels elle a recours aux soins.

## 1. INTRODUCTION

Cette grille d'évaluation est un outil qui aide à mieux comprendre le fonctionnement du Niveau Central de la Santé et d'améliorer la qualité des aspects techniques et administratifs avec les moyens qui sont disponibles.

Les présentes instructions indiquent la manière dont il faudrait procéder pour évaluer la qualité des services offerts. Elles donnent un aperçu global de l'outil et des orientations sur son utilisation. En outre, elles contiennent :

- La description de chaque pilier en fonction des critères généraux et spécifiques,
- La procédure de cotation pour l'appréciation de la qualité ;
- La périodicité d'exécution des activités de collecte des données de l'équipe d'évaluation et d'amélioration de la qualité (EEAQ)

Lire attentivement tous les items qui sont à l'intérieur de ce document et donner des réponses nécessaires. Participer à cette évaluation avec un esprit ouvert pour maximiser les résultats.

## 2. STRUCTURATION DU DOCUMENT

La grille est structurée en six piliers déclinés en critères généraux et en critères spécifiques. De ces derniers découlent les standards ou normes traduits sous forme de conditions ou attentes. Cette structuration permet d'assurer la cohérence entre les différents services offerts, tout en mettant en exergue les attentes à chaque pilier.

L'ossature suivante donne une idée sur la structuration de l'outil.

## **PILIER 1 : INFRASTRUCTURES, MATERIELS ET EQUIPEMENTS = 13,7%**

Il comprend deux critères généraux et six critères spécifiques ci-après :

### **CRITERE GENERAL 1 : EVALUATION DE LA QUALITEDES INFRASTRUCTURES**

Ses critères spécifiques sont les suivants :

- Entretien des infrastructures
- Conditions physiques indispensables pour offrir l'ensemble des services
- Bâtiment adéquat
- Bâtiment fonctionnel

### **CRITERE GENERAL 2 : EVALUATION DE LA QUALITE DES EQUIPEMENTS, MOBILIERS ET MATERIELS**

Ses critères spécifiques sont les suivants :

- Système de contrôle des inventaires,
- Maintenance des matériels et équipements

## **PILIER 2 : MEDICAMENTS ESSENTIELS GENERIQUES ET CONSOMMABLES = 3,7%**

Critère spécifique : Évaluation du système de gestion des médicaments essentiels et consommables y compris leur consommation.

## **PILIER 3 : RESSOURCES HUMAINES = 14,8%**

Critères spécifiques :

- Évaluation de la gestion des ressources humaines ;
- Évaluation de la disponibilité des ressources humaines selon le cadre organique ;
- Qualification correspondant aux postes
- Évaluation des besoins en formation ;
- Personnel formé

#### **PILIER 4 : GOUVERNANCE, LEADERSHIP ET PARTENARIAT = 12,2%**

Critère général 1 : Collaboration intra sectorielle et intersectorielle

Critères spécifiques :

- Collaboration avec les autres structures de santé et partenaires
- Élaboration des textes légaux et règlementaires,
- Activités de communication pour le changement de comportement (CCC),

Critère Général 2 : Évaluation de la gestion.

Critères spécifiques :

- Organisation et structuration des services
- Planification

#### **PILIER 5 : PRESTATION DES SERVICES = 41,3%**

Critères spécifiques :

- Disponibilité des normes, directives et outils ;
- Accompagnement du niveau intermédiaire ;

#### **PILIER 6 : INFORMATION SANITAIRE = 3,3%**

Critères spécifiques :

1. Fonctionnalité du système d'information sanitaire (cadre normatif du SNIS) ;
2. Suivi et évaluation

#### **PILIER 7 : FINANCEMENT DE LA SANTE = 11,0%**

**CRITERE GENERAL 7.1. : EVALUATION DU FINANCEMENT TRIMESTRIEL DES ACTIVITES PLANIFIEES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE**

Critères spécifiques :

1. Partage des informations financières
2. Amélioration de la gestion des Ressources Financières



## EN ANNEXE :

- LA FICHE D'AUTO-EVALUATION DE LA QUALITE
- LE PLAN D'AMELIORATION DE LA QUALITE POUR LA PROCHAINE ANNEE (BASE SUR LES DEFICIENCES OBSERVEES)

### 3. USAGE DU DOCUMENT

Ce document est utilisé par une équipe d'évaluateurs (interne et/ou externe) et les cadres/agents de service du niveau central dans le cadre de la démarche qualité intégrée à ce niveau.

Son utilisation est très simple, il suffit de lire attentivement les piliers, les critères généraux, les critères spécifiques, les standards et les conditions pour permettre de donner une appréciation positive ou négative.

### 4. APPRECIATION DES CONDITIONS

L'appréciation des conditions se fait par un « **oui** » si la condition est remplie avec des preuves et par un « **non** » si celle-ci n'est pas remplie ou s'il n'existe pas de preuves.

Pour chaque réponse « **OUI** », les évaluateurs encourageront les membres du niveau central tandis que pour toute réponse « **NON** », les évaluateurs devront rechercher la cause de contreperformance et noter dans la colonne observation.

### 5. ATTRIBUTION DES POINTS

Comment allouer les points ?

Pour chaque pilier l'appréciation d'un standard se fait de la manière suivante :

- Vérifier si les conditions exigées sont remplies (**OUI**) ou ne sont pas remplies (**NON**) ;
- **Inscrire « Oui » ou « Non » selon que la condition exigée est remplie ou pas ;**
- Allouer les points correspondants aux conditions existantes ;
- Inscrire les points à l'avant dernière colonne : points alloués, cette colonne est subdivisée en 4 tranches qui reprennent les points pour chaque année (évaluation externe) ou chaque trimestre (auto-évaluation) ;
- Pour chaque critère spécifique, faire la somme des différents points alloués aux standards et la reporter à la dernière ligne du critère spécifique sur le total des points alloués ;

- Pour chaque critère général, faire la somme des différents points alloués aux critères spécifiques et la reporter à la dernière ligne du critère général sur le total des points alloués ;
- Pour chaque pilier, faire la somme des différents points alloués aux critères généraux et la reporter à la dernière ligne de ce pilier sur le total des points alloués, ***il est à noter que certains piliers peuvent être non applicables du fait des aspects, standards ou critères généraux n'apparaissant pas dans les attributions du service concerné*** ; Dans ce cas, notez **NA** : Non Applicable et ne prenez pas ce pilier en compte dans la cotation.
- Calculer le pourcentage pour chaque pilier en divisant le total des points alloués par le total des points attendus du pilier multiplié par 100 ;
- Enfin, le total général de l'outil est calculé par la somme des points alloués aux piliers. Un pourcentage est calculé en divisant le total des points alloués par le total des points attendus de l'outil multiplié par 100.

## 6. CIBLES DE L'ÉVALUATION

Le service du niveau central (Direction ou programme) est la cible de l'évaluation par cet outil. Les agents et cadres de ce service sont appelés à accompagner l'équipe d'évaluateurs (membres de la Cellule de Suivi et évaluation du Secrétariat Général) et à répondre en équipe à l'ensemble des conditions exigées par l'outil.

## 7. METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de la qualité des directions et services spécialisés étant annuelle, le Secrétariat Général à la Santé informe par une note circulaire le service concerné de la tenue de l'évaluation 1 mois avant le passage. Le Chef de service et le personnel pourront pour ce faire, se préparer en équipe et être disponibles à la date convenue pour l'évaluation.

Les cadres et agents du service concerné ayant pris connaissance du contenu de l'outil de l'évaluation pourront participer activement à celle-ci.

L'évaluation étant participative, les cadres et agents du service concerné et l'équipe des évaluateurs doivent travailler en symbiose et dans un esprit de convivialité.

L'équipe des évaluateurs passe en revue avec les cadres et agents de chaque service de l'institution à évaluer, l'ensemble du questionnaire de l'outil tout en récoltant les réponses et en vérifiant les preuves relatives à chaque condition du standard.

À la fin de l'évaluation, l'équipe d'évaluateurs devra se réunir en huit clos pour harmoniser les points alloués par standard en vue d'un consensus.

Les totaux des points alloués pour tous les piliers sont reportés dans le tableau du plan d'amélioration de la qualité en annexe. Ils permettront de calculer le pourcentage de cotations reçues pour analyser les causes (5 pourquoi ?) des déficiences de la qualité par pilier.

## **8. DISPOSITIONS FINALES**

À la fin de l'évaluation, l'outil dûment rempli est signé conjointement par l'équipe des évaluateurs et par le Chef de l'institution /chef de service ayant participé à l'évaluation. L'outil est utilisé pour l'analyse et le traitement des données par les évaluateurs dans un logiciel spécifique.

Les résultats d'analyse seront présentés par pilier, par critère général et par critère spécifique tenant compte des points forts et des points à améliorer de l'institution en vue de l'élaboration d'un plan de redressement/d'amélioration pour la prochaine période en répondant aux questions ci-après : Quoi faire ? Avec quoi ? Où ? Avec qui ?, Comment le faire ? Où le faire ? Et Quand le faire ?

Après analyse des résultats sur le logiciel spécifique, un feedback est rendu aux services concernés endéans 48 heures et le rapport sera, par la suite, transmis au Secrétariat Général à la Santé.

**PILIER 1 : INFRASTRUCTURES, MATERIELS ET EQUIPEMENTS = 13,7%**

**CRITERE GENERAL 1.1 : EVALUATION DE LA QUALITE DES INFRASTRUCTURES**

STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<b>CRITERE SPECIFIQUE 1.1.1: ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES</b>									
1.1.1 (a) L'environnement est propice à un travail de qualité (les locaux, mobiliers et équipements sont propres et rangés).	1. Les sols/pavement /murs (y compris dans les coins) sont propres et débarrassés des vieux posters et images ;			Si 5 « oui » = 12,5 pts					
	2. Les meubles sont propres et à leur place ;			Si 4« oui » =10 pts					
	3. Le dessus et l'intérieur des armoires débarrassés des choses inutiles ;			Si 3« oui » =7,5 pts					
	4. Les règles de débarrât (étiquettes de couleur rouge, orange, verte) sont respectées			Si 2 « oui » =5 pts					
	5. Les équipements sont propres et à leur place.			Si 1 « oui » ou pas = 0 pts					
1.1.1 (b) Il existe un plan validé par le service qui identifie les activités d'entretien.	1. Existence d'un plan d'assainissement et d'entretien			Si 3« oui » =7,5 pts					
	2. Le plan d'entretien des machines /outils ou équipement de nettoyage est affiché ;			Si 2 « oui » =5 pts					
	3. Existence d'un chronogramme d'entretien des mobiliers et des salles			Si 1 « oui pas = 0 pts					
1.1.1 (c) Les activités d'entretien général se déroulent conformément au Plan d'entretien.	1. Les preuves sont présentes (fiche d'entretien, lavage, etc.)			Si les preuves sont présentes = 5 pts					

STANDARDS	CONDITIONS			COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
		OUI	NON						
	2. La documentation n'existe pas mais les locaux, la cour et les équipements sont propres			Si les preuves n'existent pas mais l'environnement interne et externe est propre = 2,5 pts					
				Si les preuves n'existent pas et l'environnement interne et externe n'est pas propre = 0 pts					
1.1.1(d) L'entretien et la maintenance des latrines sont effectués conformément au plan d'entretien.	1. Les latrines sont hygiéniques			Si les latrines sont hygiéniques = 5 points					
	2. Le plan d'entretien n'existe pas mais les latrines sont hygiéniques et propres			Si documentation n'existe pas mais les latrines sont hygiéniques et propres = 2,5 points					
				Les latrines sont hors usage ou n'existent pas = 0 pt					
1.1.1(e) Séparation des latrines selon les sexes.	1. Les latrines sont séparées selon le sexe			Si les latrines sont bien séparées = 2,5 points Si les latrines ne sont pas séparées = 0 point					
1.1.1(f) La maintenance préventive des infrastructures est assurée.	1. Le personnel est formé en maintenance préventive au quotidien des infrastructures			Si 4 « oui » = 10 points					
	2. Le plan de maintenance préventive au quotidien des infrastructures est élaboré			Si 3 « oui » = 7,5 pts Si 2 « oui » = 5 pts					

STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
	3. La maintenance préventive des Infrastructures est exécutée et notée dans le registre de maintenance			Si 1 « oui » ou pas = 0 pts					
	4. L'état des infrastructures est évalué chaque trimestre.								
1.1.1(g) Les besoins matériels et financiers pour l'entretien sont identifiés.	1. Le budget existe et est réaliste			Si le budget existe et est réaliste = 7,5 pts Si le budget existe mais il n'est pas réaliste =5 pts Si le budget a été financé en partie = 2,5points S'il n'y a pas de budget = 0 pts					
	2. Le budget existe mais n'est pas réaliste								
	3. Le budget a connu un début de financement								
	<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES</b>		<b>50</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					

STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<b>CRITÈRE SPÉCIFIQUE 1.1.2 : CONDITIONS PHYSIQUES INDISPENSABLES POUR OFFRIR L'ENSEMBLE DES SERVICES</b>									
1.1.2 (a) Approvisionnement continu en eau.	1. Il y a un point d'eau dans les différents services			S'il y a un robinet dans les différents services =10 points					
	2. Il y a une réserve de plus de 100 litres d'eau dans les différents services			S'il y a une réserve de plus de 100 litres					

STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
	3. Il y a une réserve de moins de 100 litres d'eau et /ou des récipients de capacité insuffisante dans les différents services			d'eau dans chaque service = 7,5 pts  S'il y a une réserve de moins de 100 litres d'eau par service =2,5pts					
				S'il n'y a pas de l'eau disponible dans les services = 0 pt					
1.1.2 (b) Eau potable dans la structure.	1. Il y a de l'eau potable disponible et conservée dans un récipient clos dans tous les services			S'il y a de l'eau potable disponible, bien conservée et dans tous les services = 10 pts					
	2. Il y a de l'eau potable disponible et conservée dans un récipient clos dans quelques services			S'il y a de l'eau potable disponible, bien conservée et dans quelques services = 5 pts					
				S'il n'y a pas de l'eau potable disponible = 0 pt					
1.1.2 (c) Élimination appropriée des ordures.	1. Il existe des poubelles interne avec couvercles d'au moins 20 litres dans chaque local répondant aux normes (couleurs différentes : verte, rouge et orange)			Il existe des poubelles dans chaque local répondant aux normes = 5 pts					
	2. Il existe des points de décharges publiques			S'il n'y a pas des poubelles internes					

STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
				mais une décharge publique =2,5pts  S'il n'y a ni poubelles dans les locaux ni décharge publique = 0 pts					
1.1.2 (d) Éclairage des Locaux.	1. Existence de source d'énergie  2. Tous les locaux sont éclairés			Si 2 « oui » =5 pts  Si 1 « non » =0pts					
1.1.2(e) Aération des locaux.	1. Existence du système d'aération artificielle fonctionnel  2. Existence d'aération Naturelle			Si 2 « oui » = 5 pts Si 1 « oui » = 2,5 pts  Si non =0 pts					
<b>TOTALPOINTS DISPONIBLES</b>			<b>35</b>	<b>TOTALPOINTS ALLOUES</b>					



STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<b>CRITÈRE SPÉCIFIQUE 1.1.3 : BÂTIMENT ADÉQUAT</b>									
1.1.3 (a) Existence des normes sur les infrastructures sanitaires.	1. Les normes sur les infrastructures sanitaires existent,			Si 4 « oui » = 10 points Si 3 « oui » = 7,5 pts					
	2. Les textes légaux et réglementaires sur l'organisation, le fonctionnement et la gestion des infrastructures sanitaires existent			Si 2 « oui » = 5 pts Si 1 « oui » ou pas = 0 pts					
1.1.3 (b) Existence des textes légaux et réglementaires sur l'organisation, le fonctionnement et la gestion des infrastructures sanitaires.	1. Les normes sur les infrastructures sanitaires sont diffusées			Si 4 « oui » = 10 points Si 3 « oui » = 7,5 pts					
	2. Les textes légaux et réglementaires sur l'organisation, le fonctionnement et la gestion des infrastructures sanitaires sont diffusés			Si 2 « oui » = 5 pts Si 1 « oui » ou pas = 0 pts					
<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES</b>			<b>20</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					

STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<b>CRITÈRE SPÉCIFIQUE 1.1.4 : BÂTIMENT FONCTIONNEL</b>									
1.1.4 (a) Chaque service (Direction ou programme) possède des locaux abritant les différents bureaux.	1. Les locaux offrent l'intimité sonore			Si 1 « oui » = 2,5 pts Si non = 0 pt					
	2. Les locaux n'ont pas une intimité sonore								

STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
1.1.4 (b) Existence des panneaux de signalisation pour les différents services.	Un panneau de signalisation existe pour chaque service			Si 1 « oui » = 2,5 pts  Si non = 0 point					
1.1.4 (c) Chaque service (Direction ou programme) possède une salle des réunions.	1. Il existe une salle des réunions dans chaque service			Si la salle des réunions existe dans chaque service =10 pts					
	2. La salle est équipée des chaises et des tables			Si la salle des réunions est équipée des chaises et des tables = 5 pts					
				Si la salle des réunions n'existe pas = 0 points					
1.1.4. (D). Existence et diffusion d'un inventaire actualisé des immeubles du Ministère de la Santé Publique.	1. L'inventaire actualisé existe et est diffusé à tous les niveaux			Si 2« oui » : 5 points					
	2. L'inventaire actualisé n'est pas diffusé			Si 1 « oui » : 2,5 points  Si non : 0 point					
<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES</b>			<b>20</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					
<b>POINTS DISPONIBLES POUR LE CRITERE GENERAL 1.1 : EVALUATION DE LA QUALITE DES INFRASTRUCTURES</b>			<b>125</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					

**CRITERE GENERAL 1. 2 : EVALUATION DE LA QUALITE DES EQUIPEMENTS, MOBILIERS ET MATERIELS**

STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<b>CRITERE SPECIFIQUE 1.2.1. SYSTEME DE CONTROLE DE L'INVENTAIRE</b>									
1.2.1 (a) Il existe un rapport général d'inventaire de l'ensemble de mobilier, des équipements, matériels dans chaque service.	1. Un rapport général d'inventaire général de l'ensemble des équipements, du mobilier et des matériels de différents services existe			Si l'inventaire existe et est à jour = 5 pts					
	2. Un rapport général d'inventaire des immeubles et infrastructures sanitaires avec titres de propriété existe			Si l'inventaire n'est pas à jour = 2,5 pts					
	3. Le rapport général d'inventaire est à jour et à moins de 6 mois			S'il n'y a pas d'inventaires = 0 pt					
1.2.1 (b) Les sous-inventaires des services sont tous à jour et reflètent le contenu des locaux.	1. Les sous- inventaires de différents services sont à jour			Si les sous-inventaires existent, sont à jour et reflètent le contenu des locaux = 5 pts					
	2. Les sous-inventaires ne reflètent pas le contenu des locaux			S'ils existent mais ne sont pas à jour ou ne reflètent pas le contenu des locaux = 2,5pts					
	3. Les sous-inventaires reflètent précisément le contenu des locaux			Si les sous - inventaires n'existent pas du tout = 0 pt					

STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<b>CRITERE 1.2.2 : MAINTENANCE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS</b>									
1.2.2. (a) Existence d'un pool de main tenanciers connu pour la maintenance préventive et curative des matériels et équipements.	1. Un pool de maintenanciers formés est disponible et connu			Si pool de main-tenanciers est disponible et connu = 10 points  Si pool de main-tenanciers n'est disponible et non connu =0pts					
	2. Si maintenanciers non fonctionnaires de l'État, la disponibilité d'un contrat de service est exigée.			Si maintenanciers non fonctionnaires de l'État mais avec contrat de service = 5 points  Si maintenanciers non fonctionnaires de l'État, mais sans contrat de service =2,5pts					
				Si pool des maintenanciers non disponible = 0 points					
1.2.2. (b) Maintenance préventive.	1. Les modes opératoires de tous les équipements sont affichés là où le matériel ou l'équipement est installé			Si 3 « oui » = 15 points					
	2. Le calendrier de maintenance préventive est affiché et les dates sont cochées pour la maintenance déjà réalisée			Si 2 « oui » = 10 pts  Si 1 « oui » = 5 pt					

STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
	3. Les responsables de la maintenance signent en regard de chaque date respectée			Si aucun « oui » = 0 pt					
1.2.2. (c) Maintenance curative.	1. Le calendrier de maintenance curative est affiché et les dates sont cochées pour la maintenance déjà réalisée			Si 2 « oui » = 10 pts Si 1 « oui » = 5 pt					
	2. Les responsables de la maintenance signent en regard de chaque date respectée			Si aucun « oui » = 0 point					
1.2.2. (d) Équipement et matériel déclassés.	1. Un inventaire est disponible pour tous les matériels et équipements déclassés			Si 3 « oui » = 15 pts Si 1 « oui » = 5 pt Si aucun « oui » = 0 point					
	2. Existence d'une autorisation de déclassement signée la personne habilitée.								
	3. Si proposition de vente, l'acheteur doit être absolument différent de celui qui autorise la mise en vente (conflit d'intérêt)								
<b>POINTS DISPONIBLES POUR LE CRITERE 1.2 : EVALUATION DE LA QUALITE DES EQUIPEMENTS, MOBILIERS, IMMEUBLES ET MATERIELS</b>			<b>60</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					
<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES POUR LE PILIER 1 : INFRASTRUCTURES, MATERIELSET EQUIPEMENTS</b>			<b>185</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					
				<b>POURCENTAGE OBTENU</b>					

**PILIER 2 : MÉDICAMENTS ESSENTIELS GÉNÉRIQUES ET CONSOMMABLES = 3,7%**

**CRITERE GENERAL 2 : GESTION DES MEDICAMENTS ESSENTIELS ET CONSOMMABLES**

TANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<b>CRITÈRE SPÉCIFIQUE 2.1 : EVALUATION DU SYSTÈME DE GESTION DES MÉDICAMENTS ESSENTIELS ET CONSOMMABLES</b>									
2.1 (a) Existence d'une politique, des textes légaux et réglementaires en matière de la gestion des médicaments.	Une politique et de textes légaux en matière de la gestion des médicaments existent.			Si 4 « oui » = 20 points					
	De textes légaux sur les médicaments, les produits de santé, les phytomédicaments, les plantes médicinales et les établissements pharmaceutiques existent.			Si 3 « oui » = 15 points					
	Une liste nationale des médicaments essentiels existe et est à jour.			Si 2 « oui » = 10 points					
	Un formulaire thérapeutique à jour existe (indications, posologies, interactions, effets secondaires bref les précautions d'usage).			Si 1 « oui » = 5 points					
	Les textes réglementaires sur les médicaments, les produits de santé, les phytomédicaments, les plantes médicinales et les établissements pharmaceutiques sont disponibles.			Si aucun « oui » = 0 point					
	Les textes réglementaires sur les médicaments, les produits de santé, les phytomédicaments, les plantes médicinales et les			Si 2 « oui » = 10 points					
				Si 1 « oui » = 5 points					
	Si aucun « oui » = 0 point								

	établissements pharmaceutiques sont connus du personnel.								
2.1 (b ) La politique, les textes légaux et réglementaires sont diffusés.	Les textes légaux sur les médicaments, les produits de santé et les établissements pharmaceutiques sont diffusés			Si 2« oui » = 10 points					
	Les textes réglementaires sur les médicaments, les produits de santé et les établissements pharmaceutiques sont diffusés			Si 1 « oui » = 5 points					
	La liste nationale des médicaments essentiels est diffusée			Si 2« oui » = 10 points					
	Le formulaire thérapeutique est diffusé			Si 1 « oui » = 5 points					
	<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES</b>	<b>50</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>						

<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES POUR LE PILIER 2 : MEG ET CONSOMMABLES</b>	<b>50</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					
		<b>POURCENTAGE OBTENU</b>					

**PILIER 3 : RESSOURCES HUMAINES = 14,8%**

**CRITERE GENERAL 3.1 : GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES(RH)**

**CRITÈRE SPÉCIFIQUE 3.1.1 : EVALUATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

STANDARDS	CONDITIONS			COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
		OUI	NON						
3.1 (a) Existence d'une stratégie sous sectorielle de développement des ressources humaines.	Une stratégie sous sectorielle de développement des ressources humaines existe			Si oui = 20 points Si non= 0 point					
3.1 (b) Existence des textes légaux et réglementaires pour la gestion des ressources humaines.	Des textes légaux et réglementaires pour la gestion des ressources humaines existent			Si oui= 20 points Si non = 0 point					
3.1 (c) Existence d'un manuel des procédures en matière de gestion des RH.	Un manuel des procédures existe			Si oui= 20 points Si non = 0 point					
<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES</b>			<b>60</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					

**CRITÈRE SPÉCIFIQUE 3.1.2 : EVALUATION DE LA DISPONIBILITE DES RESSOURCES HUMAINES SELON LE CADRE ORGANIQUE**

3.2 L'existence du personnel selon le cadre organique du service concerné.	Les professionnels de santé sont disponibles selon le nombre requis			Si 3 « oui » = 25 pts					
	Le personnel administratif est disponible selon le nombre requis			Si 2 « oui » = 15 pts					
	Le personnel technique et logistique est disponible selon le nombre requis			Si 1 « oui » = 5 pts  Si non= 0					
<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES</b>			<b>25</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					



STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<b>CRITÈRE SPÉCIFIQUE 3.1.3: QUALIFICATIONS CORRESPONDANT AUX POSTES</b>									
3.3. (a) 100 % du personnel de santé dispose de documents qui attestent de sa qualification.	Des documents qui attestent la qualification de 100% du personnel existent			Si 100% des personnes ont des copies de leurs diplômes dans le service = 50 pts					
				Si une personne manque des documents= 0 pts					
3.3. (b) Les différents postes sont occupés par des personnes ayant la qualification requise par le poste.	Les différents postes sont occupés par un personnel correspondant à leur qualification (cfr liste déclarative et copie de diplôme)			Si 76 à 100% des postes sont occupés par du personnel qualifié=25 pts					
				Si 51 à 75% % des postes sont occupés par du personnel qualifié=15 pts					
				Si 26 à 50% % des postes sont occupés par du personnel qualifié= 5pts					
				Si moins de 25% des postes sont occupés par du personnel qualifié=0 pt					
<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES</b>			<b>75</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					

### CRITERE 3.4 : EVALUATION DE LA FORMATION

STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<b>CRITÈRE SPÉCIFIQUE 3.4.1 : BESOIN EN FORMATION</b>									
3.4.1. Le service dispose d'un rapport d'évaluation des besoins en formation.	<p>Le service a fait un rapport d'évaluation des besoins en formation</p> <p>Les besoins en formation sont communiqués à la Direction des ressources humaines (vérifier s'il y a une lettre de transmission y afférente)</p>			<p>Si toutes les deux conditions sont présentes= 20 pts</p> <p>Si l'évaluation est faite mais n'est pas communiquée à la Direction des ressources humaines= 5 pts</p> <p>Si toutes les deux conditions manquent= 0 pt</p>					
<b>CRITERE SPECIFIQUE 3.4.2. : PERSONNEL FORME</b>									
3.4.2 Existence d'une base des données du personnel formé en cours d'emploi .	Une base des données du personnel formé existe			Si oui : 20 points					
				Si non : 0 point					
<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES POUR LES CRITERES</b>			<b>40</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					

<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES POUR LE PILIER 3 : RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>200</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					
		<b>POURCENTAGE OBTENU</b>					

**PILIER 4 : GOUVERNANCE, LEADERSHIP ET PARTENARIAT = 12,2%**

**CRITERE GENERAL 4.1 : COLLABORATION INTRASECTORIELLE ET INTERSECTORIELLE**

STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<b>CRITÈRE SPÉCIFIQUE 4.1.1 : COLLABORATION AVEC LES AUTRES STRUCTURES DE SANTE ET PARTENAIRE</b>									
4. 1.1 (a) La Direction ou le programme spécialisé est impliqué dans une commission technique du CNP (Vérifier si la Direction chargée de la Présidence ou du Secrétariat de la commission technique).	La Direction tient des réunions mensuelles de la commission avec un rapport (compter le nombre de rapports pour la période)			Si 3 « oui » = 20 pts					
	Si la Direction ou le programme est membre d'une commission (vérifier sa participation aux réunions)			Si 1 « oui » = 5pts Si 2 « oui » = 10pts					
	La Direction ou le programme s'est fait représenter aux réunions des commissions techniques du CNP(6) tenues mensuellement avec des rapports			Si 0 réunion tenue=0pts					
4.1.1(b) Existence des réunions de coordination des services	La réunion est planifiée (Calendrier et horaire affichés)			Si 5 « oui » = 25 pts					
	Il existe des preuves que les réunions sont tenues hebdomadairement (les rapports des réunions sont disponibles pour toutes les réunions tenues)			Si plus de 4 « oui » = 20 pts Si 3 « oui » = 15pts Si 2 « oui » = 10 pts					
	Les rapports des réunions sont diffusés (transmis avec accusé de réception au Secrétariat Général)			Si 1 « oui » = 5 pts Si non=0pts					

STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
	Les rapports des réunions sont archivés (vérifier le nombre par rapport aux réunions tenues)								
	Les résolutions et décisions prises lors de la réunion précédente sont exécutées à plus de 80%								
<b>CRITÈRE SPÉCIFIQUE 4. 2.1 : ELABORATION DES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES</b>									
4.2.1(a)Actualisation des avant-projets des lois portant modification du Décret Royal de 1952 portant sur l'art de guérir au Congo Belge, Rwanda et Urundi, de la loi de 1933 sur le commerce pharmaceutique et du décret-loi de 1947 relatif à l'hygiène et salubrité publique.	Les avant-projets des lois portant modification du Décret Royal de 1952 portant sur l'art de guérir au Congo Belge, Rwanda et Urundi, de la loi de 1933 sur le commerce pharmaceutique et du décret-loi de 1947 relatif à l'hygiène et salubrité publique sont actualisés			Si oui= 20 points					
				Si non= 0 point					
4..2.2(b) Existence des outils de la Démarche Qualité Intégrée dans le service	Les outils de l'évaluation de la qualité existent pour les périodes ayant fait l'objet des évaluations antérieures			Si 3 « oui »= 15 pts					
	Les outils de l'évaluation de la qualité sont diffusés et connus de tout le personnel administratif et technique du service concerné			Si 2 « oui »= 10 points					
				Si1 « oui »= 5 points					
	<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES</b>		<b>90</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					

STANDARDS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<b>CRITÈRE SPÉCIFIQUE 4.2.2 : ACTIVITÉS DE COMMUNICATION POUR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT (CCC)</b>									
4.2.2. (a) Existence d'un plan intégré de communication	Le plan intégré de communication est élaboré			Si 2 « oui » = 10 pts					
	Le plan intégré de communication est disponible et en dur dans le service			Si 1 « oui » = 5 pts Si toutes les conditions manquent= 0 pts					
4.2.2. (b) Existence des supports d'informations (Valves etc.) dans la structure.	Les supports d'informations existent			Si « oui » =10 pts Si « non»= 0 pts					
<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES</b>			<b>20</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					

### CRITERE GENERAL 4.3. EVALUATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

STANDARS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<b>CRITERE SPECIFIQUE 4.3.1. ORGANISATION ET STRUCTURATION DES SERVICES</b>									
4.3.1. (a) Existence des panneaux de signalisation.	Les noms des services sont inscrits sur un panneau ou sur le mur  Chaque service est muni d'un panneau ou d'une fiche d'identification			Si 2 « oui »= 10 points Si 1 « oui »= 5 points Si toutes les conditions manquent= 0 point					
4.3.1. (b) Toutes les pièces sont munies d'un panneau de signalisation ou affiche de signalisation.	Des panneaux de signalisation ou inscription sur le mur/porte pour chaque pièce existent			Si toutes les pièces sont identifiées= 5points Dans le cas contraire=0 point					
4.3.1. (c) l'horaire de service et le règlement d'administration existent.	Le règlement d'administration relatif à la discipline existe et est vulgarisé (vérifier auprès du personnel s'il a connaissance de cet existence)			Si 2 « oui »= 10 points Si 1 « oui »= 5 points					
	L'horaire de service est affiché et conforme au règlement d'administration			Si « non » = 0 point					
4.3.1. (e) Les locaux de l'ensemble des services sont séparés.	Il existe des locaux bien séparés et en nombre suffisant pour les services ;			Si chaque service a un local= 10 points Si 2 services ou plus fonctionnent dans un même local= 0 point					
	<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES</b>		<b>35</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					

STANDARS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<b>CRITÈRE SPÉCIFIQUE 4.3.2 : PLANIFICATION</b>									
4.3.2 (a) Existence du Plan National de Développement Sanitaire(PNDS) de la période en cours dans le service	Existence d'un exemplaire Plan National de Développement Sanitaire (PNDS)			Si oui= 5 pts Si non= 0 pt					
4.3.2. (b) Existence d'un plan d'actions opérationnel (PAO) de l'année en cours dans le service	Le service dispose d'un plan d'actions opérationnel budgétisé de l'année			Si oui= 5 pts Si non= 0 pt					
4.3.2 (c) Existence des preuves de réalisation des activités prévues.	Les preuves documentées montrent que les activités prévues jusqu'au jour de l'évaluation dans le calendrier mensuel ont été réalisées			Les preuves documentées existent pour les activités réalisées= 10 pts Il n'existe pas des preuves mais quelques activités planifiées ont été réalisées=5 pts Aucune activité planifiée n'a été réalisée = 0 pt					
<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES POUR LE CRITERE 4.3 : EVALUATION DE LA GESTION</b>			<b>20</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					
<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES POUR LE PILIER 4 : GOUVERNANCE ET LEADERSHIP</b>			<b>165</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					

**PILIER 5 : PRESTATION DES SERVICES = 41,3%**

**CRITÈRE SPÉCIFIQUE 5.1.1 : DISPONIBILITE DES NORMES, DIRECTIVES ET OUTILS**

STANDARS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<p>5.1.1. Élaboration, existence et diffusion des politiques, normes, directives et outils pour les principaux domaines des services essentiels de santé en relation avec les attributions du service concerné et selon les prescrits du cadre organique.</p>	<p>Existence de preuves d'élaboration des protocoles/fiches techniques/ordinogrammes/guides / directives claires pour la prise en charge des principaux domaines de la Santé</p> <p>Existence/disponibilité de copies en dur des protocoles /Fiches techniques/ Ordinogrammes/Guides/ Directives claires pour la prise en charge des principaux domaines de la Santé</p> <p>Existence de preuves de diffusion (bordereaux) des protocoles /Fiches techniques/Ordinogrammes /Guides /Directives claires pour la prise en charge des principaux domaines de la Santé.</p>			<p>Si 3 « oui » = 160 points</p> <p>Si 2 « oui » = 80 points</p> <p>Si 1 « oui » =40 pts</p> <p>Si non = 0 pts</p>					
<p><b>TOTAL POINTS DISPONIBLES POUR LE CRITERE SPECIFIQUE : 5.1.1</b></p>			<p><b>160</b></p>	<p><b>TOTAL POINTS ALLOUES</b></p>					



STANDARS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<b>CRITÈRE SPÉCIFIQUE 5.1.2 : ACCOMPAGNEMENT DU NIVEAU INTERMEDIAIRE/PROVINCIAL</b>									
5.1.2. (a). Existence des normes et directives d'accompagnement des DPS	Les normes et directives d'accompagnement de la DPS existent/sont élaborées Les normes et Directives d'accompagnement de la DPS sont disponibles en copies dures Les normes et directives d'accompagnement de la DPS sont vulgarisées/disséminées (les preuves/bordereaux existent)			Si 3 « oui » = 180 points Si 2 « oui » =120 points Si 1 « oui » = 60 pts Si non= 0 point					
5.1.2.(b) Disponibilité d'un plan d'accompagnement de la DPS	Le plan d'accompagnement est disponible au niveau du service			Si le plan est disponible= 60 points Si le plan n'est pas disponible= 0 points					
5.1.2.(c). Existence des preuves d'accompagnement de la DPS	Les rapports de missions d'accompagnement de la DPS existent (vérifier le nombre de rapport de missions réalisées) La retro information écrite pour chaque mission d'accompagnement existe et est archivée (vérifier l'existence de rétro-informations émises)			Si 2 « oui » =160pts Si 1 « oui » = 80pts Si « Non »= 0 pt					
<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES POUR LE CRITERE SPECIFIQUE : 5.1.2. ACCOMPAGNEMENT DU NIVEAU PROVINCIAL</b>			<b>400</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					
<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES POUR LE PILIER 5 : PRESTATIONS DES SERVICES</b>			<b>560</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					
				<b>POURCENTAGE OBTENU</b>					

**PILIER 6 : INFORMATION SANITAIRE = 3,3%**

**CRITÈRE SPÉCIFIQUE 6.1 : FONCTIONNALITE DU SYSTEME D'INFORMATION SANITAIRE**

STANDARS	CONDITIONS	OUI		NON		COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION	
6.1 (a) Existence d'un cadre normatif du SNIS dans le service	Le cadre normatif du SNIS existe					Si « oui » =5pts Si « Non »= 0 pt						
6.1.(b) Existence des modèles des outils standards de collecte et transmission des données	Les modèles des outils standards de collecte et transmission des données existent dans le service					Si « oui » =5pts Si « Non »= 0 pt						
6.1 (c) Existence des manuels de remplissage actualisé	Le manuel de remplissage actualisé existe					Si « oui » =5pts Si « Non »= 0 pt						
6.1 (d) Existence de l'annuaire statistique (Non applicable pour certains services)	1. L'annuaire statistique existe ; 2. L'annuaire statistique est produit dans le délai					Si 2« oui » = 10 pts Si 1« oui » = 5 Si « non »= 0 pt						
6.1 (e)Promotion des nouvelles technologies pour la gestion de l'information sanitaire	1. Le logiciel (DHIS2) est utilisé par le service (vérifier l'utilisation) 2. Le logiciel est opérationnel (le service est connecté à l'internet)					Si 2 « oui » = 10 pts Si 1oui = 5 pts Si non= 0 pts						
				<b>35</b>		<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>						

**CRITÈRE SPÉCIFIQUE 6.2. : SUIVI ET ÉVALUATION**

6.2. Existence d'une base des données dans les différents domaines essentiels de la santé conformément au cadre organique	Le module complémentaire spécifique existe					Si 1 « oui » =5points Si « non »= 0 pt						
<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES POUR LE CRITERE SPECIFIQUE 6.2</b>				<b>5</b>		<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>						

STANDARS	CONDITIONS	OUI	NON	COMMENT ALLOUER LES POINTS	POINTS ALLOUES (4 ANS, 4 TRIMESTRES)				OBSERVATION
<b>CRITÈRE SPÉCIFIQUE 6.3 : PARTAGE DES COMPTES NATIONAUX DE LA SANTE</b>									
6.3. (a) L'existence des comptes nationaux de la santé dans le service	Le rapport annuel sur les comptes nationaux est disponible dans le service			Si le rapport annuel sur les comptes nationaux est disponible et diffusé = 5pts Si le rapport annuel sur les comptes nationaux n'est pas disponible = 0 pt					
<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES POUR LE CRITERE SPECIFIQUE 6.3. PARTAGE DES INFORMATIONS SANITAIRES</b>			<b>5</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					
<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES POUR LE PILIER 6 : INFORMATION SANITAIRE</b>			<b>45</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					

**PILIER 7 : FINANCEMENT DE LA SANTE : 11 %**

<b>CRITERE GENERAL 7.1. : EVALUATION DU FINANCEMENT TRIMESTRIEL DES ACTIVITES PLANIFIEES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE</b>									
<b>STANDARDS</b>	<b>CONDITIONS</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>COMMENT ALLOUER LES POINTS</b>	<b>POINTS ALLOUES (4 TRIMESTRES)</b>				<b>OBSERVATION</b>
<b>CRITÈRE SPÉCIFIQUE 7.1.1 : PARTAGE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES (TRANSPARENCE)</b>									
<b>7.1.1. (a)</b> Existence des prévisions budgétaires trimestrielles pour chaque structure du NC	Les prévisions budgétaires trimestrielles sont disponibles			Si le document des prévisions existe = 15 points  Si le document n'existe pas = 0 point					
<b>7.1.1. (b)</b> Le personnel de chaque structure du Niveau Central a connaissance du budget trimestriel	Les prévisions budgétaires sont connues du personnel de chaque structure du NC			Si oui = 15 points  Si non = 0 point					
<b>7.1.1. (c)</b> Des traces ( preuves) de toutes les contributions financières, sous forme d'équipements	Il existe des preuves de toutes les contributions			Si les preuves existent = 15 points					

ou autres apportées par l'Etat ou les partenaires pendant le trimestre sont conservées.				Si les preuves n'existent pas = 0 point							
<b>CRITERE SPECIFIQUE 7.2. AMELIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES</b>											
7.2.1.(a) Respect de la procédure d'encaissement et de décaissement des fonds au sein de la structure du NC	<p>Existence du manuel de procédures de gestion financière</p> <p>Respect du processus d'encaissement (présence des bons d'entrée)</p> <p>Respect des procédures de décaissement. Au moins 2 signatures sur les documents (Directeur et le responsable chargé des finances) avec un bon de sortie</p> <p>Existence des documents du suivi du compte bancaire (relevé bancaire)</p> <p>Existence du classement des pièces comptables par ordre chronologique</p>			<p>Si 8 « oui » = 40 points</p> <p>Si - 7 « oui » = 35 points</p> <p>Si 6 « oui » = 30 points</p> <p>Si 5 « oui » = 25 points</p> <p>Si 4 « oui » = 20 points</p>							

	<p>Il y a la cohérence des données financières entre les outils de collecte : le livre de caisse, le bon d'entrée, bon de sortie, le PV de réception des fonds, fiche de compte clients et fournisseurs, journal des recettes, journal des dépenses, journal des opérations diverses, états de paie acquittés par les bénéficiaires avec respect des indices</p>		<p>Si 3 « oui » = 15 points</p> <p>Si 2 « oui » = 10 points</p> <p>Si 1 « oui » ou pas = 0</p>					
<p><b>7.2.1.(b)</b> L'accessibilité financière de la structure de santé est améliorée</p>	<p>Les rapports de suivi financier et de leur analyse sont disponibles (trésorerie, prévisions budgétaires, audit, contrôle interne)</p> <p>Tenue de la comptabilité conformément au plan comptable OHADA</p>		<p>Si 5 « oui » = 25 points</p> <p>Si 4 « oui » = 20 points</p>					
	<p>Nombre des HGR appliquant la tarification forfaitaire selon les directives de la DPS (100%)</p> <p>Les comptes rendus des réunions d'adoption et de validation de la tarification forfaitaire</p>							

	des FOSA sont archivés à la DPS			Si 3 « oui » = 15 points				
	Nombre des CS appliquant la tarification forfaitaire selon les directives de la DPS (100%)			Si 2 « oui » = 10 points				
	L'application des tarifs en vigueur est évaluée en interne)			Si 1 « oui » ou pas = 0				
<b>7.2.1.(c)</b> L'implication des partenaires techniques et financiers aux procédures de financement est objectivable	La structure du NC a associé les partenaires techniques et financiers à la réunion de budgétisation de son Plan d'amélioration			Si 3 « oui » = 20 points				
	Le compte rendu de la réunion de validation est disponible			Si 2 « oui » = 10 points				
	Une liste de présence de la réunion est disponible			Si 1 « oui » ou pas = 0 point				
<b>7.2.1.(d)</b> Les preuves de cette transmission des documents à la hiérarchie sont confirmées	Le compte rendu et le budget du Plan d'amélioration sont transmis Secrétariat Général à la Santé			Si 2 « oui » = 20 points				

				Si 1 « oui » ou pas= 0 pts					
	Une lettre de transmission avec l'accusé de réception desdits documents est disponible								
<b>TOTAL POINTS ALLOUES POUR LE PILIER 7 : FINANCEMENT DE LA SANTE</b>	<b>TOTAL POINTS DISPONIBLES</b>		<b>150</b>	<b>TOTAL POINTS ALLOUES</b>					
<b>TOTAL GENERAL DES POINTS DISPONIBLES</b>			<b>1355</b>	<b>TOTAL GENERAL DES POINTS ALLOUES</b>					
				<b>POURCENTA GE OBTENU</b>					



**PLAN D'AMELIORATION DE LA QUALITE POUR LA PROCHAINEANNEE (BASE SUR LES DEFICIENCES/GOULOTS  
D'ETRANGLEMENT OBSERVES)**

PILIER DU SYSTEME	CRITERE	STANDARD	CONDITION	COTATION RECUE SUR TOTAL : %	À AMELIORER	QUI ? AVEC QUI ?	AVEC QUOI ?	COMMENT ?	OU ?	QUAND ?	COMBIEN ?